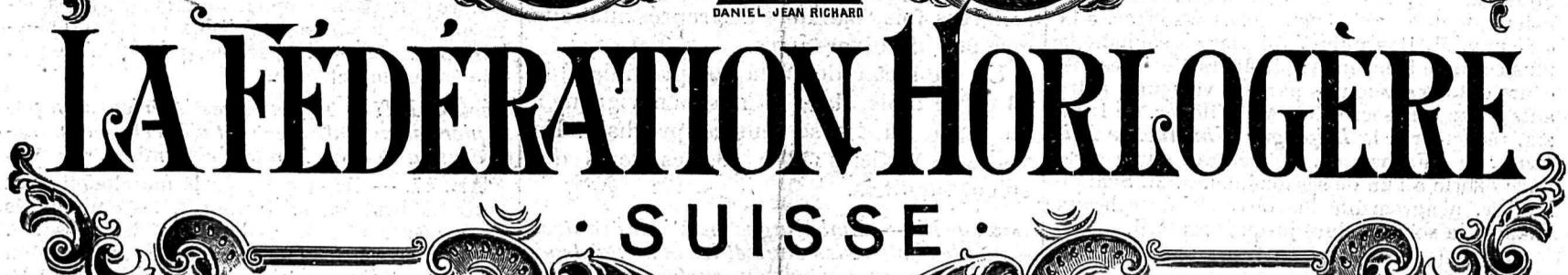


DANIEL JEAN RICHARD



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Six mois

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisses 20 ct., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal



Bureau des Annonces: HASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Le commerce suisse dans l'Amérique du Sud

Le commerce de la Suisse avec les Etats de l'Amérique du Sud s'est développé, au cours des vingt dernières années, d'une façon considérable. Un coup d'œil sur les chiffres publiés par le Département fédéral de l'intérieur dans l'*« Annuaire statistique de la Suisse »* fournit la preuve de ce que nous venons d'avancer.

En 1893, la Suisse importait dans ces pays pour 16 millions 558.760 fr., et exportait pour 17 millions 229.621 fr. Moins de vingt ans après, en 1910, les importations s'élevaient à 45 millions 613.142 fr., et les exportations à 49 millions 402.037 fr. La marche ascendante des importations a été plus régulière que celle des exportations: de 16 millions et demi en 1893, elle indiquait un chiffre de 25 millions en 1900, et de 32 millions et demi en 1905, avant d'atteindre 45 1/2 millions en 1910; les exportations suisses n'ont augmenté que faiblement jusqu'en 1905: 17 millions et quart en 1893, 17 millions en 1900, 26 millions et demi en 1905; puis, d'un saut brusque, elles dépassent de nouveau les importations en 1910: 49 millions et demi, doublant ainsi presque d'importance en cinq ans seulement.

Pourquoi ce développement énorme des relations commerciales entre la Suisse et l'Amérique du Sud? Les républiques qui furent jadis colonies espagnoles ont, sur une superficie très grande, une population peu dense: l'élevage du bétail joue, chez elles, un rôle considérable, et l'agriculture fait de sérieux progrès. Ce sont donc principalement des substances alimentaires qu'elles enverront en Suisse. En fait, ces denrées représentent, en 1910, le 72,41% du total des envois de l'Amérique du Sud dans notre pays, soit 34 millions 026.060 fr. sur 45 millions 613.142 fr.; les matières premières représentent 11 millions 517.795 fr., et les produits fabriqués 69.487 fr. seulement.

Tout autre est la proportion qui s'établit entre ces différentes catégories d'échanges dans les exportations de Suisse dans l'Amérique du Sud: sur un total de 49 402.037 fr., les substances alimentaires s'élèvent à 6 millions 687.794 fr., les matières premières à 447.032 fr., tandis que les produits fabriqués, avec 42 millions 267.211 fr., représentent le 85,56% du total des exportations.

Les produits de la Suisse et ceux de l'Amérique du Sud, fort différents, se complètent donc très bien, et il y a tout intérêt, aussi bien pour l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, le Paraguay, la Colombie, etc., que pour la Suisse, à développer toujours plus les échanges mutuels.

C'est ce que les autorités de ces diverses nations ont parfaitement compris, et c'est pourquoi, depuis quelques années, se multiplient les démarches d'hommes d'Etat et de diplomates afin de resserrer les liens qui unissent notre république à ses sœurs de l'Amérique du Sud. Les colonies suisses de Brésil, de l'Argentine et des pays avoisinants

sinants, qui comptent parmi les plus fidèlement attachés à leur patrie d'origine, ont assumé la charge de faire connaître chez nous, mieux que par le passé, leurs patries d'adoption. Et les résultats de leurs efforts n'ont pas tardé à se faire sentir, comme le prouvent les chiffres que nous venons de publier. Depuis 1910, du reste, un nouvel élément susceptible de développer le commerce entre la Suisse et l'Argentine est venu s'ajouter à ceux qui existaient déjà: la décision prise par le Conseil fédéral d'abaisser de 25 à 10 fr. le tarif douanier de la viande congelée a produit en Argentine un excellent effet; elle est de nature à améliorer toujours plus nos relations, déjà très bonnes, avec cette République.

Une chose manquait encore partiellement, dit en substance la nouvelle *Nouvelle Gazette de Zurich*, pour faciliter la tâche des représentants suisses de commerce dans l'Amérique du Sud: l'organisation du crédit. Des efforts méritoires avaient déjà été faits dans ce sens, mais ils étaient restés jusqu'ici insuffisants. Or des banques, qui ont leur siège en Suisse, s'occupent actuellement de développer ce service par la création d'un établissement de crédit suiso-argentin.

Les Américains du Sud, en effet, ne veulent acheter qu'à crédit; non pas qu'ils aient l'intention de ne pas payer les marchandises qu'ils achètent, mais parce que les conditions économiques de leurs pays les empêchent d'agir autrement: les céréales ne mûrissent qu'une fois dans l'année et le bétail élevé en liberté n'est gras qu'en été. Ce n'est donc qu'après les récoltes qu'ils sont en mesure de payer. Comme, d'autre part, l'envoi de produits fabriqués, de Suisse en Amérique, se répartit à peu près également sur toute l'année, il importe que le crédit suiso-américain soit solidement organisé.

Des efforts que font les autorités politiques, les diplomates, les commerçants, les agriculteurs, les financiers de ces divers pays afin de donner un essor toujours plus grand à leurs relations économiques méritent donc d'être suivis avec intérêt: le développement des échanges internationaux est le meilleur remède contre l'augmentation — dont on se plaint partout — du coût de la vie.

Fabrique suisse d'horloges et pendules Angenstein (Jura bernois)

Une société anonyme est en train de se fonder pour exploiter à Angenstein (Jura bernois), une fabrication suisse d'horloges et pendules, ainsi que la fabrication de meubles de bureau et autres petits meubles. Nous extrayons du prospectus ce qui suit:

La fabrication des horloges et pendules a été introduite à Angenstein en 1898. La fabrique étant le seul établissement de ce genre en Suisse, n'a donc pas à compter avec la concurrence in-

digène. La lutte avec les maisons étrangères est passée, les expériences les plus diverses, qui exigent de grands sacrifices, sont faites, les risques qui sont les écueils de toute entreprise qui se crée, n'existent plus car la fabrication des pendules et horloges est acclimatée dans le village d'Angenstein.

Le propriétaire actuel de la fabrique, M. le consul Hässig, à Amsterdam, s'est décidé, pour des raisons de santé, à céder au prix coûtant à une société par actions. Le capital est divisé en 260 actions de priorité et 180 parts d'actions nominatives, ces dernières sont souscrites par M. Hässig. Une partie des actions de priorité est déjà placée, le restant est mis en souscription publique. Le prospectus contenant tous les détails au sujet de l'acquisition de la fabrique, le rendement de l'exploitation établi d'après les ventes effectuées jusqu'à ce jour, seront remises aux intéressés par la Banque cantonale de Berne, succ. de Bienne, Moutier, Delémont et par son agence à Laufon, ainsi que par la fabrique Angenstein même.

Au point de vue de la politique douanière, cette nouvelle industrie suisse mérite un appui, et on espère le trouver surtout dans les milieux de l'horlogerie suisse. La fabrication complète de montres de poche est implantée dans la Forêt-Noire, qui était jusqu'à ce jour l'unique région de la fabrication de pendules et réveils-matin. Les journaux horlogers de l'Allemagne annoncent que la fabrication des montres de poche dans la Forêt-Noire, entrera en concurrence avec les produits suisses. La valeur de ce papier peut être considérée comme bonne, vu qu'elle est garantie par des parts d'actions représentant la somme de fr. 90.000.

Le Comité d'initiative est composé comme suit:

C.-W. Lauer, directeur, Angenstein.
A. Diem, secrétaire de la Chambre cantonale du commerce, à Bienne.
F. Hässig, consul à Amsterdam.
Ad. Ruetsch, notaire, Laufon.
A. Rubin, ingénieur, Zurich.
G. Stadler, directeur des Usines suisses de métallurgie, Dornach.
Hans Scheidegger, fabricant, Laufon.

La visite des horlogers allemands en Suisse

La Société des horlogers détaillants allemands est arrivée à Bienne le 15, soit lundi. Ils ont descendu les gorges du Taubenloch et, le soir, MM. Louis Brandt & frère, Fabrique Oméga, leur ont offert à souper. Mardi, ils ont fait une promenade à l'île de St-Pierre, où la Société des fabricants d'horlogerie de Bienne leur a fait servir une collation. Mercredi, ils étaient à St-Imier à 8 h. 45. Visite de la fabrique des Longines et, à midi, dîner au Mont-Soleil. L'après-midi, ils ont fait une promenade jusqu'à la Chaux-d'Abel,

où ils ont pris le train jusqu'à La Chaux-de-Fonds, avec rendez-vous à la Fleur de Lys.

Nos hôtes arrivaient, en effet, mercredi soir, au nombre d'une soixantaine, dont une dizaine de dames ; ils ont été logés partie à la Fleur de Lys, chargée de les recevoir, et partie à l'hôtel de Paris. Mercredi soir, la Société des fabricants d'horlogerie de notre ville leur a offert à souper, à la « Fleur ». M. Bourquin-Vuille leur a souhaité la plus cordiale bienvenue ; plusieurs aimables discours ont été prononcés par nos visiteurs, entre autres par leur secrétaire, M. Wildner, de Leipzig, rédacteur à la *Leipziger Uhrmacher Zeitung* ; le « Frohsinn », qui rentrait d'une sérendade offerte à l'un de ses fondateurs, M. Schlotthauber, a agrémenté la soirée de forts beaux chants ; la soirée a duré jusque très tard.

M. Constant Girard-Gallet, président du syndicat des fabricants suisses de montres en or, et une vingtaine de fabricants d'horlogerie, assistaient à la séance, de même que M. Gottfried Scharpf, secrétaire de la Chambre cantonale, qui a traduit en allemand le discours de M. Bourquin-Vuille.

A l'occasion de leur visite, une jolie plaquette en langue allemande, rédigée par M. Paul Ditishem, leur a été remise, qui les renseigne sur la valeur de nos produits horlogers et donne quelques jolies vues de nos sites et de nos montres. Ils ont reçu également la plaquette « La Chaux-de-Fonds, métropole de l'horlogerie ».

Jeudi, ils sont allés au Locle visiter la fabrique « Zénith » et les ateliers de MM. Huguenin frères & Co ; quelques-uns ont malgré la pluie, poussé une pointe jusqu'au Saut-du-Doubs.

Le soir, ils sont rentrés à La Chaux-de-Fonds, enchantés de leur réception au Locle.

Hier matin, à 9 heures, ils se sont réunis pour une visite à l'Ecole d'horlogerie et de différents établissements de la ville.

La dislocation générale a eu lieu hier ; un groupe se rendait à Genève, un autre à Interlaken, un troisième enfin est rentré au pays.

Nous espérons que nos hôtes garderont le meilleur souvenir de l'accueil qui leur a été fait dans les différentes villes visitées.

Ve Congrès international des Chambres de Commerce, Boston, Septembre 1912

(Liste définitive des tractanda)

Dans sa séance de Bruxelles, du 28 juin, le Comité permanent international des Chambres de commerce a arrêté la liste définitive des tractanda du Congrès de Boston et désigné les rapporteurs. Voici cette liste :

1. Communication de M. le Président du Congrès (Canon-Legrand) au sujet des questions suivantes :

Fixation de la date de Pâques et réforme du calendrier.

Réglementation des expositions internationales.

2. Création d'un tribunal arbitral international pour litiges entre particuliers et Etats étrangers. Rapporteur : Prof. Dr Max Apt, délégué de l'Association « Die Aeltesten der Kaufmannschaft von Berlin ».

3. Unification des législations sur le chèque. Rapporteurs : Dr Hans Trumpler (Chambre de commerce de Francfort-s.-M.). Prof. Dr Max Apt.

4. Réformes postales internationales en vue de la prochaine Conférence de l'Union postale universelle. Rapporteur : Dr Alf. Georg (Chambre de commerce de Genève).

5. Statistique commerciale et institution immédiate d'un Office international. Rapporteur : M. Eug. Allard (Chambre de commerce belge de Paris).

6. Utilité d'une conférence internationale sur la validation des connaissances directes à ordre. Rapporteur : La Chambre de commerce de Boston.

7. Utilité d'une action internationale uniforme en ce qui concerne les factures paraphées par les conseils. Rapporteur : La Chambre de commerce de Boston.

8. Utilité d'une Conférence internationale sur la vie chère. Rapporteur : La Chambre de commerce de Boston.

Décret français concernant le traitement de la tare

L'application du décret français concernant la tare, promulgué le 27 août 1911, a été, ainsi que nous l'avons dit, prorogé à réitérées fois, par suite des représentations émanant de divers pays.

Un nouveau décret a été promulgué le 13 de ce mois, dont la mise en vigueur a été fixée au 1^{er} septembre prochain. En voici les articles 43 à 48, les seuls qui soient modifiés.

Section II. — Emballages intérieurs (autres que les boîtes, les étuis et les contenants similaires) en carton ou carte servant au conditionnement immédiat de la marchandise.

Art. 43. — Dans le cas où la marchandise est imposable au demi-brut ou au brut, à plus de fr. 10 par 100 kg., les emballages intérieurs (encartages, rouleaux, tambours et articles similaires) en carton ou en carton et carte, avec ou sans bois, papier ou feuille métallique, servant au conditionnement immédiat de la marchandise, doivent être cumulés avec le poids du contenu, auquel s'ajoute, le cas échéant, le poids de l'emballage extérieur, et ils sont taxés comme le dit contenu.

Dans le cas où la marchandise est imposable au brut à fr. 10 ou moins par 100 kg., les emballages intérieurs sont soumis au droit qui leur est propre s'ils sont de la catégorie des emballages ayant une valeur marchande ; si les emballages intérieurs n'ont pas de valeur marchande, ils acquittent le même droit que la marchandise.

Art. 44. — Les emballages intérieurs peuvent, lorsqu'ils sont possibles d'un droit inférieur à celui du contenu ou d'un droit n'excédant pas de plus de 10% celui du contenu, être déclarés cumulativement avec la marchandise et soumis au même droit que celle-ci.

Art. 45¹. — *Dans les cas où la marchandise est taxée au net, la tare des emballages intérieurs peut être établie par épreuves, s'ils sont uniformes ou, à défaut d'uniformité, s'il a été produit, à l'appui de la déclaration, une note de détail, indiquant le nombre de ces emballages, leur poids à l'unité et par catégorie. Dans l'un et l'autre cas, le nombre des épreuves doit, en général, être de 10% du total des emballages de l'espèce compris dans chacun des colis soumis à la vérification.*

Si les emballages ne sont pas uniformes et s'il n'a pas été produit une note de détail libellée, comme il est dit au paragraphe précédent, la tare est établie par le pesage intégral des emballages, contenus dans chacun des colis soumis à la vérification.

Art. 46. — En ce qui concerne les marchandises autres que les métaux et les ouvrages en métaux, taxées, en tarif général, à fr. 300 et plus les 100 kg. et sur la demande des déclarants qui désireraient éviter le pesage des emballages dans les conditions prévues à l'art. 45 ci-dessus, il pourra être fait application de *tares légales*, dont les taux sont fixés ainsi qu'il suit :

8% pour les encartages, en carton ou en carton et carte ; 5% pour les tambours, rouleaux et similaires en *carton* ou en carton et carte, avec ou sans bois, papier ou feuille métallique ; 6% pour les encartages en carte ; 4% pour les tambours, rouleaux et similaires en *carte*, avec ou sans bois, papier ou feuille métallique.

Si la marchandise est disposée en *rouleaux* dont les spires sont séparées par une bande *continue* de papier, au moins de mêmes dimensions que le produit lui-même, une tare de 8%, superposable à celle des autres emballages immédiats coexistants, est accordée pour tenir compte du poids du papier.

Ces taux sont déduits du poids demi-brut de la marchandise, lequel est diminué, le cas échéant, de la tare réelle des boîtes ou récipients servant de contenants intérieurs.

¹⁾ Le rapport du gouvernement français s'exprime comme suit en ce qui concerne la portée de ce nouvel article :

« Ce pourcentage d'épreuves est conforme, en principe, « aux règles actuelles. En outre, il y a lieu de remarquer « que les mots « *en général* » introduits dans le texte, laisseront au service une certaine latitude lui permettant de « descendre, le cas échéant, au-dessous de la proportion de « 10%, sous les conditions particulières à fixer par la circulaire transmissive du règlement. »

Le poids ainsi obtenu représente le poids net à soumettre au droit de la marchandise.

Les tares prévues au présent article ne peuvent être appliquées aux encartages, rouleaux, tambours et objets similaires, servant de conditionnement à des marchandises possibles de taxes différentes.

Lorsqu'il est fait application des dites tares, les encartages, tambours, rouleaux et articles similaires sont remis en frachise, qu'ils aient ou non une valeur marchande.

Section III. — Emballages intérieurs en papier ou en étain, servant d'enveloppe immédiate à la marchandise elle-même.

Art. 47. — Dans le cas où la marchandise est taxée au brut ou au demi-brut, les emballages de l'espèce sont compris dans le poids imposable.

Dans le cas où la marchandise est taxée au net, ces mêmes emballages peuvent, s'ils sont déclarés distinctement, être déduits du poids imposable dans les conditions prévues à l'art. 45 ci-dessus. Ils sont imposés séparément s'ils ont une valeur marchande. Lorsque les dits emballages ne sont pas déclarés distinctement et vérifiés suivant les prescriptions de l'art. 45, ils acquittent les mêmes droits que le contenu.

Section IV. — Toiles enveloppant le beurre, les jambons, la viande.

Art. 48. — Les enveloppes de l'espèce ne sont pas assujetties à leur droit propre et doivent, en conséquence, être admises au même droit que le contenu.

L'horlogerie en Roumanie

(Rapport du consul général de Suisse, à Bucarest, M. Jean Staub, du 13 juillet 1912).

Le total de montres de poche importées en 1910 s'est accru à 118,224, dont 112,298 de la Suisse, contre 91,429 resp. 85,954 en 1909. L'importation horlogère suisse a, partant, augmenté de 26,334 pièces ou plus de 30%, dans une année, ce qui est réjouissant.

Cette importation suisse se répartit comme suit :

	1910	1909	1908
en métaux communs	50.977	42.977	48.026
en aluminium, nickel, mé-			
tal argenté ou doré	48.130	36.589	43.980
en argent	11.079	6.841	5.738
en vermeil	310	290	239
en or	7.728	4.732	5.335

La reprise des affaires d'horlogerie s'est maintenue depuis. Les affaires ont même progressé encore sensiblement. La vente a été bonne et la certitude que la récolte de blé à laquelle on se livre actuellement est très abondante et que la récolte du maïs promet également d'être des plus satisfaisantes, font prévoir que cette situation florissante de la branche d'horlogerie va persister encore. Elle est d'ailleurs la même dans presque toutes les branches du commerce d'importation.

Néanmoins, je ne saurai atténuer mes recommandations pressantes et réitérées à l'adresse des fabricants ou exportateurs de montres, les engageant à ne pas négliger les conseils de prudence et de précaution, toutes les fois qu'un client nouveau leur demande des montres à crédit, et d'étendre leur contrôle même sur leur propres agents en Roumanie, en tant que ceux-ci n'ont pas déjà fait leurs preuves d'honnêteté. Le nombre d'agents de commerce qui ne méritent pas de confiance est très grand dans ce pays et, malheureusement, malgré mes avertissements répétés, des réclamations nouvelles à leur égard ne discontiennent pas d'affluer au Consulat Général de Suisse.

Les voyageurs pour la Suisse, en voiture !

— De *La Revue Horlogère de Belgique*. —

Le moment du départ approche ! Bientôt il sera temps d'examiner la valise et de faire l'inventaire du petit nécessaire de voyage. N'oublions pas les bottines solides, le pardessus pour le soir, les jumelles, et surtout la bonne vieille bouffarde la meilleure compagnie de l'homme... en l'absence de sa légitime, bien entendu ! Quant à l'alpenstock, ce n'est pas la peine de s'en charger au départ ; on le trouvera sur place et... ce ne sera peut-être pas le souvenir le moins utile que l'on rapportera de son voyage — les gens mariés ne peuvent répondre de rien !

Le beau temps dont nous sommes gratifiés fait passer sur la peau des petits frissons, précurseurs

d'une envie de se secouer complètement, de déposer les armes de la lutte pour la vie, qu'en cette saison on trouve un peu lourdes. Et d'ici un mois, quand arriveront les grandes chaleurs, nous serons mûrs à point pour aller respirer l'air des alpes, en nous disant: « Pour quelques jours nous sommes millionnaires ! »

Dédaignant la lutte des races, horlogers flamands et wallons, qui ne se connaissent peut-être pas encore aujourd'hui, fraterniseront le 3 août en buvant le coup de l'étrier au local de la *Revue Horlogère*. Puis pendant dix jours de vie commune au pays de leur rêve commun, partageant les mêmes impressions d'art dans les premières fabriques du monde, et les mêmes émotions devant la splendide et parfois la sublime nature, que l'on ne rencontre pas ailleurs qu'en Suisse, ils feront plus pour leur progrès personnel, pour le progrès syndicaliste et pour l'amitié fraternelle, que ne pourrait le faire en dix ans la pauvre plume de votre serviteur et de ses pareils !

La volumineuse correspondance qui nous est arrivée à cette occasion prouve bien l'intérêt de semblable voyage; et nos amis des Flandres, du Hainaut, du Luxembourg et du Brabant, qui nous ont déjà envoyé leur demande d'inscription au voyage, nous font constater avec plaisir que dans tous les coins de notre pays on trouve des gens de progrès sachant apprécier une initiative. Nous les en remercions bien sincèrement et nous pouvons leur assurer qu'ils n'auront rien à regretter.

Le but éducatif du voyage est de visiter à fond, afin de se rendre compte de toutes les phases de la fabrication et de la valeur de l'outillage, une fabrique de montres et fabrique de boîtes, ainsi qu'une école d'horlogerie, où l'on pourra se faire une idée de ce qu'est l'apprentissage en Suisse, comparativement à celui qu'on fait chez-nous, et, enfin, un observatoire.

En outre, nous ferons des visites plus succinctes à quelques autres fabriques, toutes celles-ci se ressemblant beaucoup, au fur et à mesure que nous arriverons dans les localités horlogères.

Ceux qui ont eu l'occasion de causer avec des techniciens suisses aux expositions de Liège et de Bruxelles savent avec quelle logique, quelle simplicité et quelle clarté, ils exposent leurs démonstrations. Il n'est pas nécessaire de connaître grand' chose, pour les comprendre, et si nous nous en rapportons à ce que nous avons déjà vu, les dames ne seront pas les dernières à prendre intérêt à la partie éducative du voyage !

Chaque fabrique à son musée, qui rappelle un peu son histoire. On y voit des échantillons de tous les calibres que l'on a utilisés; on y apprend les raisons qui les ont fait abandonner, lorsque le cas se présente, et l'on se rend compte ainsi des efforts faits par chacune d'elles pour marcher dans la voie du progrès et se tenir constamment à la hauteur des exigences du jour et de la concurrence.

Qui n'a pas vu cela, ne se rend pas compte de la vitalité d'une fabrique, des mérites et de l'énergie de chacun des collaborateurs qui la composent, ni des bénéfices que peut réaliser une administration sage qui tient compte des mérites et de la valeur de chacun, qui voit dans chaque événement un enseignement et en tire parti !

Nous connaissons quelques horlogers belges qui ont visité une ou quelques fabriques de montres. Tous nous ont déclaré que la leçon de choses qu'ils ont rapportée de leur voyage leur a été salutaire et a eu sur leur esprit une influence heureuse qui s'est répercutee sur leur manière d'envisager le commerce, et ce au profit de leur chiffre d'affaires.

Ceux qui feront partie de leur excursion, organisée, cette fois, avec méthode, n'en profiteront pas moins !

Et quant à la partie réservée au tourisme, que pourrions-nous bien en dire ! Qui n'a pas vu la Suisse ne se l'imagine pas; mais qui n'en a pas entendu parler avec enthousiasme par ceux qui l'on vue ! Interlaken, Thun, Meiringen, les chutes de l'Aare, la descente vers Neuchâtel, le lac de Genève (que nous traverserons en bateau), Berne, la Forêt-Noire dans le Wurtemberg, tout cela tient de la féerie !

La féerie en petit dans les fabriques voisines avec la féerie en grand dans la nature ! Splendide image de la vie ! Charme profondément impressionnant et inoubliable !

PHYLOS.

Société suisse des contre-maîtres

Une société dont l'activité et le fonctionnement ne paraissent pas très souvent au grand jour, c'est la Société suisse des contre-maîtres, avec siège à Zurich, à laquelle appartiennent aujourd'hui 67 sections avec 3712 membres. Comme nous le montre le rapport annuel de 1911, ainsi que les extraits du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués, la Société vole toute son attention à ce qui se rapporte au perfectionnement de ses membres. On a tenu 123 conférences et fait un grand nombre d'excursions dans des établissements industriels.

51 membres ont eu recours au bureau de placement, qui en a pu placer 25.

La caisse de secours assista en 1911, 81 membres dans des cas de besoin passagers, soit fr. 4227,30.

La caisse mortuaire se basant sur le principe technique d'assurances a payé, pour 60 décès, fr. 39.900 en 1911. Le total de tous les décès depuis la fondation en 1894, s'élève à 588, pour lesquels fr. 381.280,70 ont été payés en sommes mortuaires.

La prestation des membres cesse après 25 années de sociétariat ou à l'âge de 70 ans révolus.

Le compte de la Société présente un solde de fortune de fr. 596.646,88.

Cote de l'argent du 19 Juillet 1912

Argent fin en grenailles . . . fr. 108.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.10

TRIBUNAL CANTONAL de la RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

Séance du 7 Novembre 1911

Le Président appelle la cause **S. A. Roskopp & Cie** contre **Le Comptoir général de vente de la Montre Roskopp, S. A. Veuve Charles-Léon Schmid & Cie**.

Comparaisent :

D'une part, le citoyen Tell Perrin, avocat, à La Chaux-de-Fonds, agissant au nom de la **S. A. Roskopp & Cie**, demanderesse.

D'autre part, le citoyen Henri Lehmann, avocat, à La Chaux-de-Fonds, agissant au nom du Comptoir général de vente de la montre Roskopp S. A., Veuve Ch.-Léon Schmid & Cie, défendeur.

Le Tribunal cantonal, après avoir entendu les représentants des parties en leurs plaidoiries, et en avoir délibéré publiquement, a rendu le jugement dont la teneur suit et qui est déposé au Greffe du dit tribunal, le 22 novembre 1911.

Vu la demande introduite, le 4 mars 1910, devant le Tribunal civil de La Chaux-de-Fonds, par Roskopp & Cie, S. A., contre le Comptoir général de vente de la montre Roskopp S. A., Veuve Ch.-Léon Schmid & Cie, demande concluant à ce qu'il plaise au Tribunal :

1. Prononcer que la marque « Excelsior » déposée par la S. A. Roskopp & Cie, le 19 janvier 1910, sous numéro 26764, n'est ni une contrefaçon, ni une imitation des marques « Roskopp » déposées par le Comptoir général de vente de la montre Roskopp S. A. de Ch.-Léon Schmid & Cie, sous numéros 19186 et 24323...

4. Prononcer la nullité des marques « Roskopp » déposées en Suisse par la défenderesse, sous numéros 19186 et 24323, et ordonner leur radiation du Registre fédéral des marques...

Vu la réponse et demande reconventionnelle notifiée

par la défenderesse, le 17 mars 1910, et portant comme conclusions :

Plaize au Tribunal :

I. Principalement :

Déclarer mal fondée toutes les conclusions de la demande.

II. Reconventionnellement :

1. Prononcer que la marque numéro 26764, déposée par la S. A. Roskopp & Cie, le 19 janvier 1910, est une contrefaçon et une imitation des marques déposées par le Comptoir général de vente de la montre Roskopp S. A., Veuve Ch.-Léon Schmid & Cie, sous numéros 19186 et 24323.

2. Ordonner la radiation de la marque numéro 26764, enregistrée par la S. A. Roskopp & Cie, au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle...

5. Ordonner la publication du jugement aux frais de la S. A. Roskopp & Cie, dans six journaux, dont deux en Suisse et quatre à l'étranger, au choix de la Société défenderesse...

Le Tribunal cantonal,

Considérant,

En fait :

1. En 1866, Fritz Roskopp inventa « l'échappement à cheville, dont la roue de l'échappement est conduite par le barillet par l'intermédiaire de deux roues et dont l'« guillage est conduit par une prise directe sur le barillet... »

2. Pendant les quelques années durant lesquelles Fritz Roskopp fabriqua la montre qui devait porter son nom, il distingua celle-ci par une marque composée de deux cercles concentriques. Au centre, figurait une étoile sur azur avec un point en creux au centre. Entre les deux

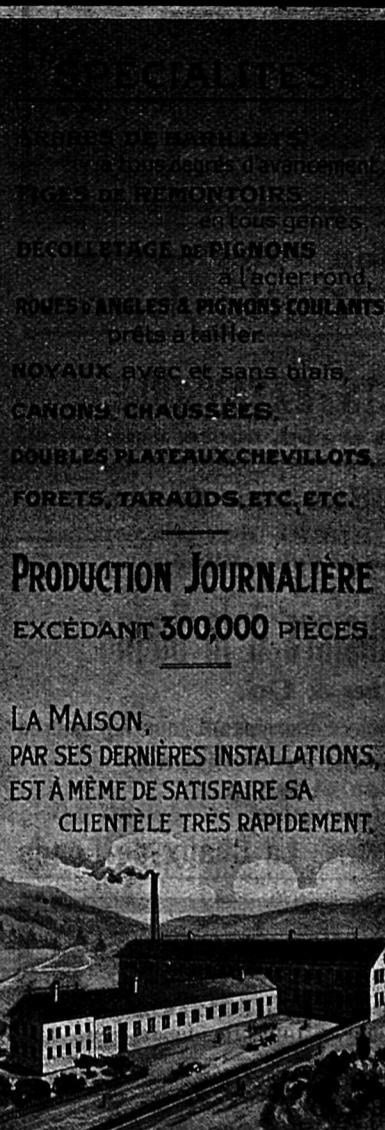
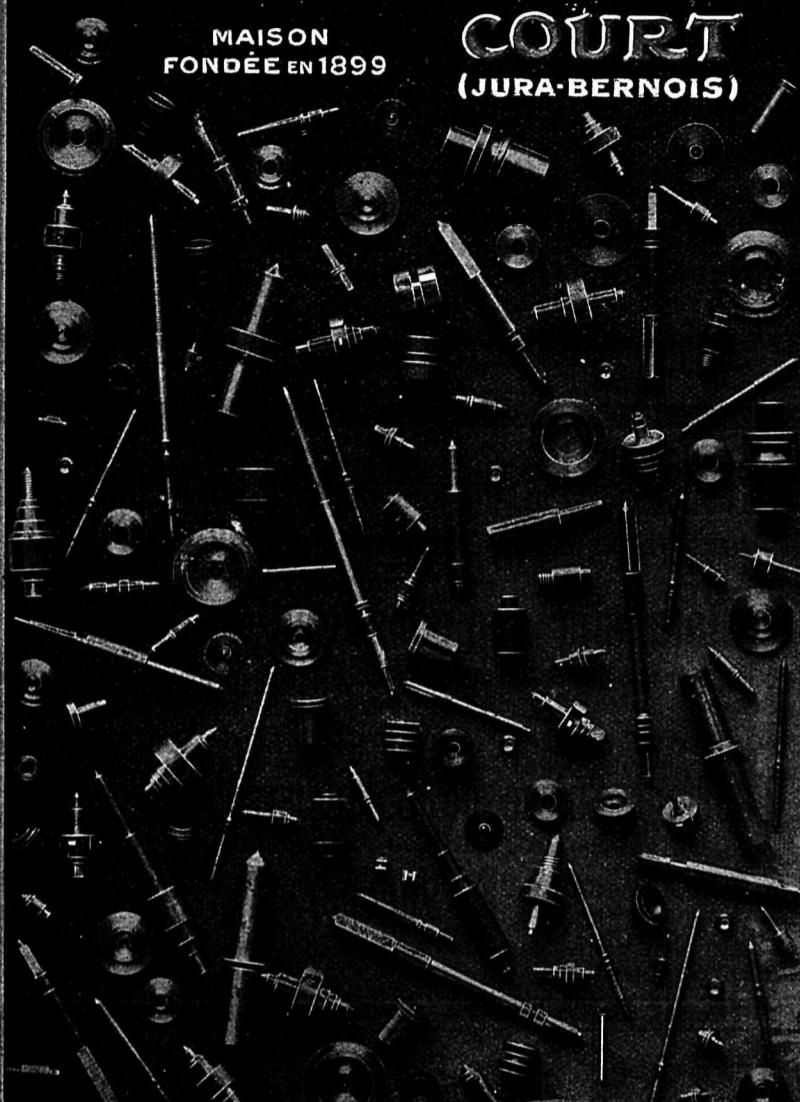
Fabrique de Décolletages en tous genres pour l'Horlogerie

A. D. A. J. L. A. N. N.

SUCC. DE ALLIMANN FRÈRES

MAISON
FONDÉE EN 1899

COURT
(JURA-BERNOIS)



PRODUCTION JOURNALIÈRE

EXCÉDANT 300,000 PIÈCES.

LA MAISON,
PAR SES DERNIÈRES INSTALLATIONS,
EST À MÈME DE SATISFAIRE SA
CLIENTELE TRÈS RAPIDEMENT.

PLAQUES TURQUES

Pitons Breguet

tous genres

Fritz GRANDJEAN
H 20016 C Le Locle 6770

Fabr. d'Horl.

11 lignes ancre

A. Barfuss

Bienna. 320

10 $\frac{1}{2}$ et 11 lignes

ancre lépines et savonn.
prêts à mettre en boîtes.

Alfred Robert

Paix 107 H 20094 C

La Chaux-de-Fonds 641

On demande offres

pour lèp. 16/17" mét., rem.,
cyl.

pour sav. 13" arg. rem. ancre.

Articles très bon marché
pour séries.

Adresser les offres sous
chiffres H 22787 C Ha-
senstein & Vogler, La
Chaux-de-Fonds. 690

A louer ou à vendre

dans un grand village industriel du Val-de-Ruz, pour le
1^{er} janvier 1913, une **fabrique d'horlogerie**, agencement
moderne, chauffage central, eau et lumière électriques, pouvant occuper 60
ouvriers. — S'adr à M. Jean
Roulet, avocat, Place Purry
5, Neuchâtel. H 3656 N 687

J'achète au comptant

LOTS

de montres genre alle-
mand, argent et or. 431

Otto Hartmann, Horlogerie en gros

Augsburg, III.

BANQUE POPULAIRE SUISSE

(Schweizerische Volksbank)

Capital et Réerves Fr. 68,500,000.—

Sièges à Altstetten, Bâle, Berne, Delémont, Fribourg, St-Gall, Genève, St-Imier, Lausanne, Montreux, Moutier, Porrentruy, Saignelégier, Tavannes, Thalwil, Tramelan, Uster, Wetzikon, Winterthur, Zurich I et III.

Réception de Dépôts en Compte Courant, contre Obligations sur Carnet d'Epargne. — Avances sous forme de Crédits en Compte courant ou Prêts contre garantie de titres, hypothèque, nantissement de marchandises ou cautionnement. — Escompte et encasement de billets, titres remboursables et coupons.

Emission de chèques et lettres de crédit. — Achat et Vente de titres de placement, devises et monnaies étrangères. Exécution d'ordres et de bourse. — Garde et gestion de fonds publics. — Location de coffres-forts. — Achat et vente de matières précieuses.

(H 5171 Y) 6019

FABRIQUE D'HORLOGERIE
H. GASSER & Co
BIENNE (Suisse)

SPÉCIALITÉ:

Montre ancre 11 lig.

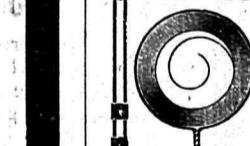
en boîtes or, plaqué or, argent et acier.

Grand assortiment en

□ □ □ MONTRES BRACELETS

mouvements cylindre et ancre.

H 88 U



FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES

en tous genres et pour tous pays

A. DUCOMMUN & FILS, Ponts-de-Martel

Successeurs de F. Ducommun. — Fondée en 1844

H 20079 C Spécialité de ressorts soignés et renversés 245

Grandes séries pour genres anglais et américains

"UNIVERSO" S. A.

Société générale
des Fabriques d'Aiguilles de Montres

SIÈGE SOCIAL:

LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numa-Droz 83

Charles Frank

Atelier le plus important pour
la fabrication de **SECRETS OR** en tous genres

— à vis et américains —

Répétitions grandes pièces et extra-plates

62 H 20036 C Ouvrage prompt et soigné. Force motrice

Téléphone La Chaux-de-Fonds, Di JeanRichard 16

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
BOLLEND

B20065 C

236

Compteurs et indicateurs de vitesse

si possible avec divisions kilométriques et milles anglais sont demandés par maison pouvant acheter 1000 pièces, par an.

Adresser offres et prix au plus bas s. chiffres **H22788C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 689

On cherche des

mouvements

7, 8, 9 et 11 lignes plats, bonne qualité.

Prière d'adresser les offres sous chiffres **H 3250 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 670

MARQUES DE FABRIQUE & MODELES ETC.
CLICHÉS-ESTAMPES-CACHETS
POINÇONS
EN 24 HEURES
ECHOPARD TELEPHONE 671
CHAUX-DE-FONDS Léop. Rob. 26

PIGNONS

Jeux complets, pivotés ou non
H 30834 X Spécialité : 529

Grand'moyennes lanternées

Décolletage de précision

Rodé-Stucky

Genève, 80, rue St-Jean

S. GOLDENBERG

Safe Deposit, Chancery Lane,
London E. C. 247

achète au comptant
tout lot de montres or, argent, métal et acier. **H200810**

Balanciers

La Fabrique Huguenin & Jaquet, Ponts-de-Martel, cherche plusieurs **H 22731 C** 665

ouvriers

pour finissage, anglage, tournage, perçages, taraudages pour balanciers, genres soignés. Outilage moderne. Serreuses, piocheuses ancre ou cylindre, seraient acceptés et mis au courant de la partie.

On demande de suite

1 bon ouilleur

pour outils à découper d'horlogerie. Emploi stable et bien rétribué. **H 22803 C** 703

Maison **A. P. Japy & Co., Berne-Selencourt, Doubs.**

Nouveauté !

A vendre un brevet et calibre de montre, établi et présentant avantages sérieux pour petits et grandes pièces.

S'adresser par écrit sous **H 15584 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 698

G. Küng-Champod & Cie, Chaux-de-Fonds
Montres bracelets avec bracelets extensibles ou anses pour cuir ; depuis 9 à 14 lignes cylindre, en or, plaqué et argent. 42
Dernière création en boîtes fantaisies, émail et joaillerie.
Prompte livraison. Prix très avantageux.

Société Suisse des Spiraux (Société anonyme)

Fabrique à Genève. — Siège social à La Chaux-de-Fonds.

Les actionnaires de la Société suisse des spiraux sont convoqués en **H 22750 C**

Assemblée générale ordinaire

pour **lundi 22 juillet 1912**, à 4 heures précises de l'après-midi, à l'Hôtel de Paris, à La Chaux-de-Fonds.

Conformément à l'art. 27 des Statuts, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs, sont déposés, à partir de ce jour, chez M. **Emile Meyer**, rue de la Serre 58, à la disposition de MM. les sociétaires. 680

Au nom du Conseil d'administration :

Le Secrétaire, Le Président,
A. BOURQUIN-JACCARD. L.-C. GIRARD-GALLET.

Vente d'un outillage de monteur de boîtes

Lundi 29 juillet 1912, dès 9 h. du matin, il sera vendu aux enchères publiques à Noiraigue (Furcile), tout l'outillage dépendant de la masse en faillite de Tell Ducommun Ruedi, tels que 3 balanciers, 8 machines Dubail, 1 machine à ciseler, 2 tours de mécaniciens, 1 laminoir, 8 étaux, 1 cisaille, 2 machines à fraiser, 4 tours à polir, 2 tours à bords et à ronds, soufflets, meules, une série de fraises, des assortiments de couronnes, pendants et anneaux et autres fournitures.

S'adresser pour tous renseignements, au Notaire **Alphonse BLANC, à Travers.** 708

Voyageur

Un voyageur en horlogerie et bijouterie expérimenté, connaissant 3 des principales langues d'Europe, cherche emploi dans une première maison d'horlogerie ou de bijouterie.

Références de 1^{er} ordre à disposition.

S'adresser sous **X 3940 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.** 712

Montres genre allemand

On cherche relations

avec bonnes fabriques

pour la vente de leurs produits. — Monopole ou autre combinaison.

Affaire très sérieuse.

Adresser offres s. chiffres **H 22845 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 714

Chef d'Ébauches Calibriste

habile et bien routiné dans le montage des calibres et dans la fabrication moderne, cherche changement pour époque à convenir.

S'adresser de faire offres sous **H 15603 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 698

Bonne occasion

Machine à écrire première marque, derniers perfectionnements, serait cédée à des conditions très avantageuses. A la même adresse 1 Underwood en bon état est à vendre, prix 250 francs.

Adresser offres s. chiffres **H 5282 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 709

TABOURETS en bois (vis en fer.)

Fourn. **Schray - Christen,** Bâle. 713

Représentant

Un représentant de fabriques d'horlogerie et de bijouterie de Genève, visitant la Suisse, cherche encore à représenter une ou deux fabriques d'articles de vente courante.

Excellent réferences peuvent être fournies.

S'adresser sous **Y 3941 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.** 711

Je suis toujours acheteur des

Coupons et Tournures-Nickel

(Métal blanc) 302

Demandez offres s. v. pl.

Otto Kofmehl, Soleure.

Etude de M^e Justin Minder, not. à Courtelary

Vente d'une Fabrique d'horlogerie

Dans une localité prospère du district de Courtelary, on offre à vendre de gré à gré une **fabrique d'horlogerie** solidement construite, bien outillée et agréablement située.

Cette fabrique, avec les dépendances, est estimée au cadastre fr. **68.670.**

Les bâtiments sont assurés pour fr. **55.000.**

Les accessoires en dépendant sont assurés p^r **350.600** francs.

L'établissement est en pleine exploitation. Il occupe actuellement environ **150 ouvriers.** Ses produits s'écoulent aisément.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire sous-signé.

Courtelary, 3 juillet 1912.

Jus. Minder, not.

La FABRIQUE d'Horlogerie Aug. Reymond

à Tramelan, offre place stable et bien rétribuée à 682

Jeune Employé

intelligent et actif, capable de s'occuper des factures et de surveiller les expéditions.

Fabrique d'horlogerie

possédant plusieurs calibres, faisant une montre ancre courante très appréciée à un prix des plus avantageux, cherche à

entrer en relation

avec une bonne maison, preneur-intéressé.

Occasion exceptionnelle.

S'adresser par écrit sous **H 22735 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 668

Terminages

petites pièces cylindre sont offertes en forte série à personne capable, pour livraisons régulières, d'ouvrage garanti.

Offres par écrit s. **H 22819 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 705

Visiteur de finissages

pour grande et petite pièce est demandé. Place stable et d'avenir.

Offres avec tous renseignements et références sous chiffres **H 22777 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 683

Bon

Commerçant-comptable

disposant de quelques capitaux, cherche place dans fabrique d'horlogerie ou autre industrie comme employé intéressé. Adresser offres sous chiffres **H 15585 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 700

Roumanie

Agent sérieux et bien introduit auprès de la clientèle, cherche représentation de fabriques de montres or pour hommes et dames, pour ce pays.

Offres détaillées avec prix

s. chiffres **H 2097 P** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 688

Importante maison Française d'horlogerie en gros, déjà concessionnaire de nombreuses et premières marques et pouvant fournir de très bonnes bonnes références,

une fabrique de boîtes offre à l'échange

2 machines revolver

à tourner, 4 pistons en bon état, contre une machine revolver à tourner boîtes argent à 6 ou 7 pistons, système Schaefer ou Crelerot.

Faire offres sous chiffres **H 22761 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 681



Demandez les prix et illustrations des montres

8 et 10 jours

à clés et remontoirs, tous genres d'échappements. 248

Ed. Maire-Favre

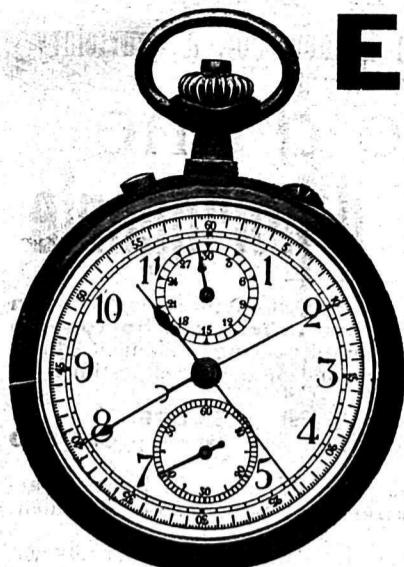
H 20080 C Les Brenets.

CHINE

Pour Maisons Carlowitz & Co, Hambourg, Shanghai, Hong-Kong et China et Hope Brothers & Co, Shanghai, faire offres avec échant. à Ernest Töck, Léop. Rob. 78, La Chaux-de-Fonds. — Aucune offre directe. **H 20082 C** 277

Leçons écrites de compt. américain. Succès garanti. Prosp. gratis.

H. Frisch, expert comptable, Zurich F. 21. **H 151 Z 14**



ED. HEUER & CO, BIENNE

Spécialistes pour montres

RATTRAPANTES

40 années d'expérience dans les

RATTRAPANTES

garantissent la qualité de nos

RATTRAPANTES ET CHRONOGRAPHES

Demandez le prix-courant.

H 1710 U 6360

Cristallerie de Bohême

VERRES DE MONTRES

Gros W. Hummel fils Détail

La Chaux-de-Fonds

Stock complet

de verres de montres dans tous les numéros et genres courants.

H 20084 C 321

BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR
Illinoi

WATCH CASE CO.
ELGIN
U.S.A.

REPRÉSENTANT:

ALBERT LECOULTRE
RUE NEUVE, 8
LA CHAUX-DE-FONDS

TÉLÉPHONE 979

H 20083 C 200

FABRIQUE DE BOITES de MONTILIER

Boites métal et acier en tous genres, livrées brutes ou finies, qualités bon courant et soignées.

Spécialités:

Boites avec fonds et lunettes à vis. H 1906 F
Boites **Swing Ring** pour mouvements à mise à l'heure négative, grandeurs américaines.
Boites - calottes en tous genres pour montres de sport et montres - portefeuilles. 390
Boites-contours pour montres-boules en toutes grandeurs. De nouvelles installations et un outillage perfectionné permettent d'assurer aux commandes une exécution prompte et irréprochable.
Représentant: M^r EMILE MEYER, rue de la Serra, 58, La Chaux-de-Fonds

Fabrication soignée de **mouvements 15-17 pierres**, genre Amérique et **montres ancre, 10-11 lignes**, or, argent, acier, bracelets et autres genres. Terminaison de calibres particuliers aux meilleures conditions. H 6007 J 580

H.-Arnold Richard, Sonvilier.

RATTRAPANTES

40 années d'expérience dans les

RATTRAPANTES

garantissent la qualité de nos

RATTRAPANTES ET CHRONOGRAPHES

Demandez le prix-courant.

H 1710 U 6360



Médailles aux
Expositions universelles de Paris
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887

Société anonyme

* Manufactures de Cartonnages *

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continual d'environ 500,000 cartons genres courants.

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg.

649

RONDELLES A POLIR

en feutres bruns première qualité et en feutres blancs qualité superfine (Mérinos), de toutes dimensions, à prix de fabrique. Visite sur demande. Demandez échantillons chez **Les Fils de Wyser frères**, fabrique de feutres, N^o Gœggen près Aarau. H 2421 Z 503

L. Sandoz-Vuille LE LOCLE (Suisse)

Montre-révelli (brevetée).

Montre 8 jours à balancier visible.

Montre 8 jours à cadran plein à seconde.

Montre 8 jours portefeuille.

Montre 8 jours automobile.

Montre 8 jours à quantième et seconde.

Marque PRESTO